



COMMUNE DE PENTHALAZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'art. 41 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité de Penthelaz soumet à l'enquête publique complémentaire du **23 mars 2024 au 22 avril 2024** :

- **La modification du plan d'affectation communal,**
- **La modification du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions.**

Durant le même délai, la Municipalité met en consultation le rapport justificatif selon l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) et ses annexes.

Le dossier est déposé au Service technique communal où il peut être consulté, sur rendez-vous (technique@penthelaz.ch ou 021 863 20 50, touche 4).

Les oppositions, remarques ou observations éventuelles peuvent être déposées par écrit au greffe municipal, sur les feuilles d'enquêtes, ou adressées, sous plis recommandés, à son adresse durant le délai d'enquête.

La Municipalité